

CHARTRE DES PRINCIPES PARTAGÉS ENTRE LA VILLE DE DUMBÉA, LES ENTREPRISES PARTENAIRES ET LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Les signataires de cette charte se retrouvent autour des principes suivants :

▶ **PARTENARIAT**

Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur l'écoute, le dialogue et le respect des engagements.

▶ **BÉNÉVOLAT**

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société et au développement de la commune.

▶ **RESPONSABILITÉ**

Les signataires partagent l'obligation de transparence, d'intégrité et de responsabilité à l'égard de la société tout entière.

▶ **AUTONOMIE**

Les signataires reconnaissent l'apport différent de chacune des parties au bien commun et de l'autonomie respective qui en découle.

▶ **RESPECT**

Les signataires comprennent que la spécificité du rôle de chacun doit être respectée pour éviter les risques d'empiètements et de valoriser au mieux les compétences et contributions respectives au bien commun.

▶ **DÉMOCRATIE**

Les signataires veillent au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement en appliquant les lois relatives aux partenariats, dans la limite de leurs compétences.

▶ **ÉTHIQUE**

Les signataires s'engagent dans un partenariat sérieux et désintéressé.

▶ **TRANSPARENCE**

Les signataires développent et favorisent une politique publique transparente et pérenne de soutien.

▶ **APPLICATION**

Cette charte s'applique à la Ville de Dumbéa, aux entreprises partenaires et aux associations de la commune.